

DECISION N° 2018/D346



Centre de tri Générés : Modifications financières

1. Lors du 1^{er} semestre 2017, suite aux travaux de modernisation et au redémarrage des lignes, il a été constaté une production significative de refus issus de la ligne de tri des films et de la ligne des corps creux ainsi qu'un taux de présence de valorisable à hauteur de 40%. Ces taux de refus ont eu un impact financier significatif estimés à 200 000 €.

	Composition refus	Tolérance : 20% max Soit tonnages perdus au-delà de la tolérance	Prise en compte sur 6 mois (janv 2017 - juin 2017)	Coût traitement refus	Pertes recettes matières et soutiens éco-organismes				Total pertes
				85.00 €	Soutiens		Ventes		
Vrai Refus	56.42%	1081.57			€/t	€	€/t	€	
Acier	0.26%	4.98	2.49	212 €	98.00 €	244 €	60.00 €	150 €	606 €
Films PE	1.91%	36.61	18.31	1 556 €	800.00 €	14 646 €	- €	- €	16 202 €
PS	1.75%	33.55	16.77	1 426 €	800.00 €	13 419 €	- €	- €	14 845 €
PP	2.78%	53.29	26.65	2 265 €	800.00 €	21 317 €	177.00 €	4 716 €	28 298 €
PEHD	0.83%	15.91	7.96	676 €	941.00 €	7 486 €	143.00 €	1 138 €	9 300 €
PET foncé	0.93%	17.83	8.91	758 €	941.00 €	8 388 €	55.00 €	490 €	9 636 €
PET clair	2.17%	41.60	20.80	1 768 €	941.00 €	19 572 €	167.00 €	3 474 €	24 814 €
ELA	2.63%	50.42	25.21	2 143 €	370.00 €	9 327 €	10.00 €	252 €	11 722 €
GM	7.01%	134.38	67.19	5 711 €	13.00 €	873 €	69.00 €	4 636 €	11 221 €
EMR autre	9.75%	186.91	93.45	7 944 €	319.00 €	29 812 €	138.00 €	12 897 €	50 652 €
JRM	13.56%	259.95	129.97	11 048 €	36.00 €	4 679 €	123.00 €	15 987 €	31 713 €
TOTAL	100.00%	1917.00	958.50	35 506 €		129 764 €		43 739 €	209 009 €
								Total pénalité exigible	209 009 €

Après négociations avec l'exploitant, la pénalité a été ramenée à 150 000 €, notamment en raison de considérations techniques de production de refus non imputables à l'exploitation. La totalité de cette somme sera reversée aux collectivités adhérentes au prorata de leur production de refus 2017. En effet, ce sont elles qui ont subi l'intégralité du préjudice dans la mesure où chaque tonne de refus produit par GENERIS était facturée 85 € sans compter les moins-values financières liées à la revente matière et soutiens éco-organismes.

2. Par délibération du 24 mars 2017, le bureau avait fixé un tarif lié au traitement des refus du centre de tri concernant les apports extérieurs (refus clients extérieurs SUEZ traités chez GEVE). Cette convention étant expirée, il est proposé de la reconduire jusqu'à la fin du contrat actuel au prix de 87 € HT (Prix révisé au 1^{er} janvier 2018).

3. Depuis fin 2017, la société Arc en Ciel apporte au centre de tri des déchets qui leur sont facturés (tri et traitement des refus compris) à hauteur de 205 € HT par tonne entrante en 2017 et 250 € HT par tonne à compter 2018.
Compte tenu de la mauvaise qualité des apports, notre exploitant SITA nous facture pour cette prestation 145€ HT la tonne entrante et 155€ HT la tonne entrante pour 2018.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

- ***AUTORISE Monsieur Le Président à émettre un titre de recette à l'encontre de Suez Environnement d'un montant de 150 000 € HT afin de compenser les pertes financières décrites ci-dessus sachant que cette recette sera reversée aux collectivités adhérentes au prorata du tonnage apporté en 2017 ;***

- ***VALIDE le nouveau tarif de traitement des refus du centre de tri à hauteur de 87 € HT pour l'année 2018 ;***

- ***VALIDE les tarifs mentionnés ci-dessus afférents aux tonnages apportés par Arc en Ciel.***

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc, le 16 avril 2018

Le Président

Thierry BURLLOT



KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 16 AVRIL 2018

Convocation du 3 avril 2018

Nombre de membre du bureau : 14

L'an deux mil dix-sept le seize avril à dix-sept heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au Siège Administratif de Kerval, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLLOT

NOM	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Thierry BURLLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	Lamballe Terre et Mer	X	
Marie-France BOULDÉ	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Yvon LE JAN	Loudéac Communauté Bretagne Centre	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic	X	
Gervais LE BOUC	DINAN Agglomération		X
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean MEGRET	Lamballe Terre et Mer	X	
Daniel NABUCET	Lamballe Terre et Mer		X
Gilles THOMAS	Loudéac Communauté Bretagne Centre		X

Présents

11

Absents

3

Votants

11